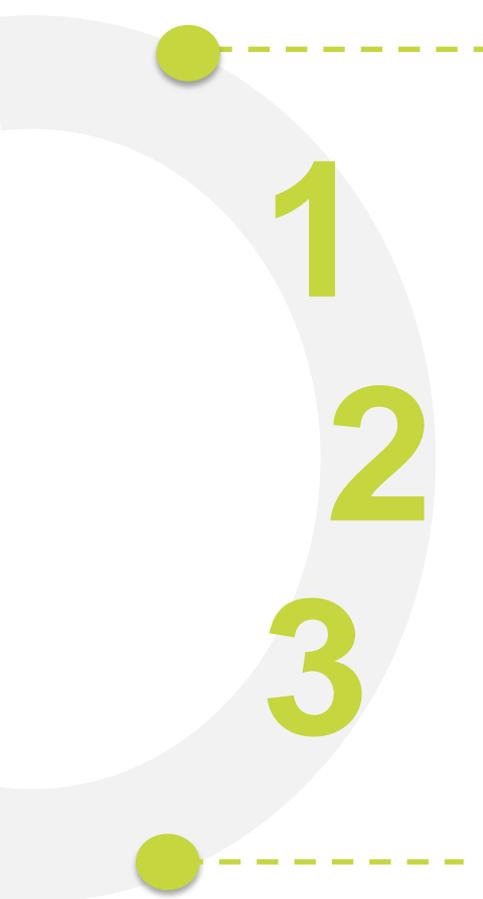


Synthèse des rapports d'activité des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie 2017

Conseil

Sommaire



Eléments de contexte

1
Etat des lieux de la mise en œuvre et du fonctionnement de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en 2017

2
Financements alloués à la prévention de la perte d'autonomie en 2017

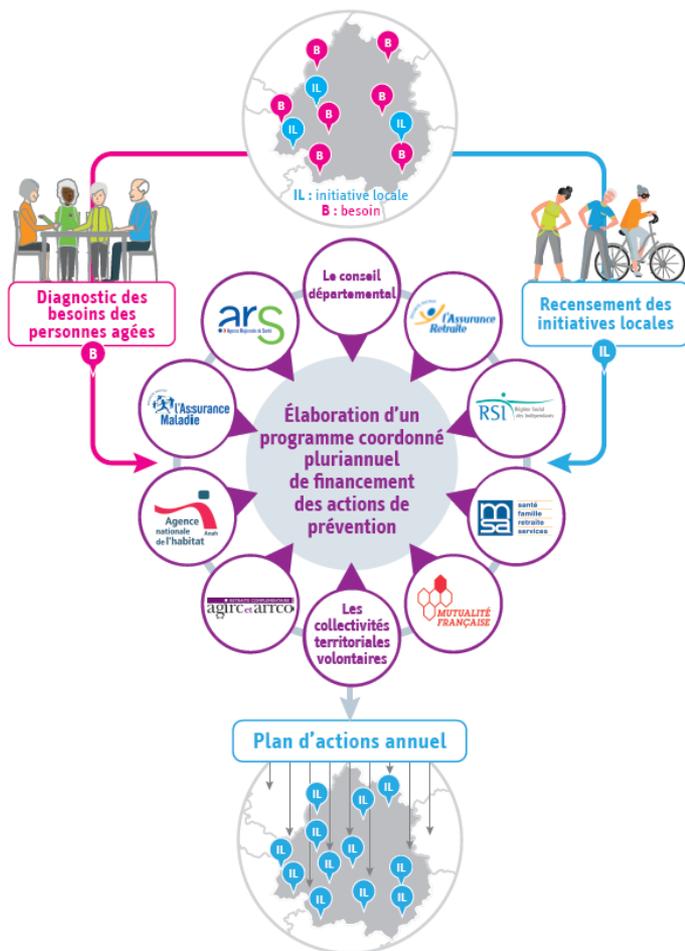
3
Axes et activités des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en 2017

Synthèse générale



Éléments de contexte

Eléments de contexte



Instaurée par les articles 3 à 5 de la loi ASV, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est **un cadre de gouvernance et d'élaboration d'une stratégie partagée**. Par une coordination des financements, elle permet le développement des politiques de prévention de la perte d'autonomie.

- Préfiguration de la conférence des financeurs : juin à décembre 2015 avec 24 territoires.
- Déploiement de la conférence : 2016 avec promulgation de la loi et entrée en vigueur des premiers textes d'application le 24 février 2016.

En 2016, des conférences mises en places sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Un travail en co-construction CNSA / Départements

Le rapport d'activité de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est prévu par voie législative et réglementaire (Art.L.233-4, R.233-18 à R.233-20)

mars 2018

30 juin 2018

novembre 2018

décembre 2018



Diffusion de l'outil de pilotage aux territoires, accompagné du guide d'utilisation (trame Excel) et de web conférences d'appropriation

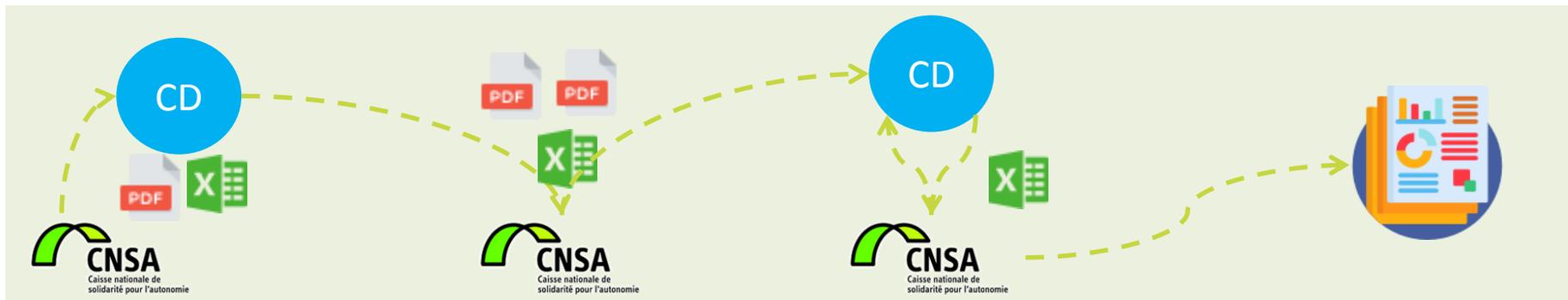
Transmission à la CNSA par les conseils départementaux de données renseignées dans l'outil de pilotage, de l'état récapitulatif des dépenses signé ainsi que des annexes

Commission aide à la personne
Consolidation et vérification des données
Echanges entre les CD et la CNSA sur le remplissage et la remontée des maquettes

Conseil de la CNSA
Synthèse nationale des rapports d'activité

Travail de consensus avec les CD afin de définir
-la nomenclature des données à transmettre
-la maquette des données à remonter

Relecture et échanges avec les représentants nationaux des membres de la conférence



Précautions importantes de lecture



Les données nationales relatives à l'exercice 2017 ne peuvent être comparées avec les données nationales de l'exercice 2016.

- Entre 2016 et 2017, le nombre de territoires concernés par la remontée des données peut varier pour chaque donnée présentée ;
- la période de prise en compte des actions réalisées est différente entre le premier et le second exercice.

Les données traitées ont un caractère déclaratif.



1

Etat des lieux de la mise en œuvre et du fonctionnement de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en 2017

100 conférences installées en 2017

- **La Conférence des financeurs est installée dans 100 territoires en 2017** : 97 territoires métropolitains et 3 territoires d'Outre mer (Réunion, Guadeloupe, Martinique)
- **Un taux de retour des territoires de 100 %**
 - La transmission des documents principaux (outil de pilotage et état récapitulatif des dépenses) pour l'ensemble des territoires
- **Une installation en cours en Outre-Mer en 2017 pour 5 territoires :**
 - Pour St Martin et St Barthélémy, objectif de mise en place pour 2019 (diagnostic territorial en cours, ralentissement de l'installation du aux événements climatiques).
 - Pour Mayotte et la Guyane, 1ères réunions à l'automne 2018
 - A St Pierre et Miquelon, des échanges ont lieu entre la CNSA et le référent territorial sur place sur la mise en place de la Conférence des financeurs.

Une augmentation significative du nombre annuel moyen de réunions plénières et une gouvernance qui s'élargit

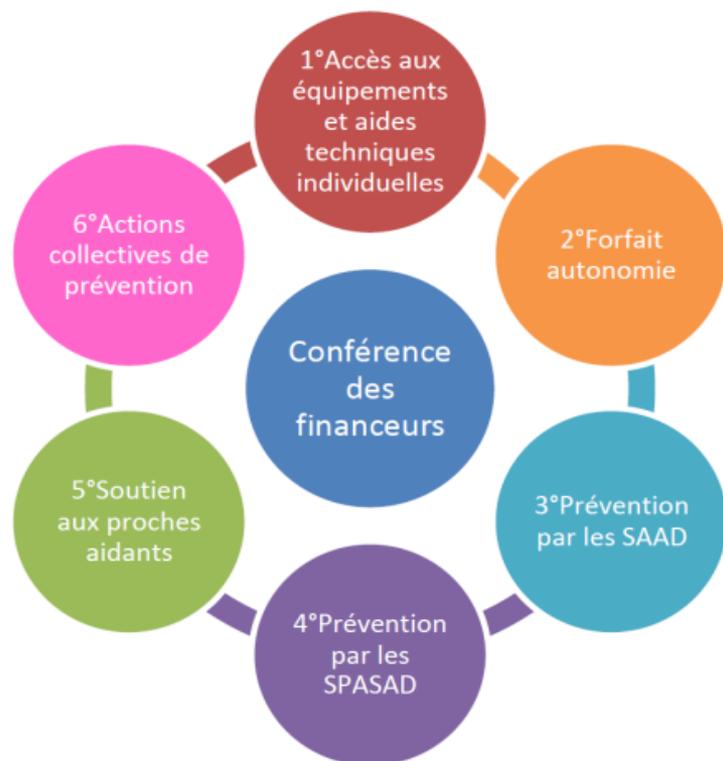
- Au total, 300 réunions en session plénière ont eu lieu en 2017, soit en moyenne 3 réunions en assemblée plénière (+1 par rapport à 2016)
- **Une ouverture de la gouvernance de la conférence des financeurs, en dehors des membres de droit, et une implication croissante des collectivités territoriales des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).**
 - Une augmentation significative du nombre moyen et total de collectivités et EPCI membres (+ 61,5% en 2017 par rapport à 2016 sur le nombre total de membres et une moyenne de 3 collectivités membres en 2017 contre 2 en 2016) – en dehors des conseils départementaux, membres de droit.
 - Une augmentation également du nombre des autres membres de la conférence des financeurs +77,2% entre 2016 et 2017
 - Par territoire, la conférence compte en moyenne 22 membres, dont 12 membres titulaires et 10 suppléants.

Les axes de compétence de la conférence prévus par la loi



La notion de programme coordonné (dimension stratégique et pluriannuelle) est liée à la planification et la mise en œuvre des actions (dimensions opérationnelles et annuelles).

La loi fixe 6 axes de compétence



Pour chaque axe thématique identifié par la loi, les conférences sont amenées à construire une vision partagée des enjeux tenant compte des interventions respectives des partenaires et de renforcer l'articulation de leurs actions et des leviers mobilisés.

Plusieurs programmes coordonnés témoignent d'une appropriation locale de la politique de prévention

- Des conférences des financeurs ont fait le choix de structurer leur programme coordonné autour d'une **approche plus globale de la prévention de la perte d'autonomie** avec des entrées thématiques qui permettent de balayer l'ensemble du parcours de prévention d'une personne de 60 ans et plus
- 15 conférences des financeurs ont structuré leur programme coordonné autour des axes prévus par la loi.



Exemple de la conférence d'Indre et Loire

En 2016, afin de débiter le financement d'actions de prévention dès la 1^{ère} année de mise en place de la Conférence des financeurs, l'Indre et Loire a fait le choix d'organiser son programme coordonné autour de **trois grands axes volontairement ouverts et larges** : Prévenir et accompagner la perte d'autonomie, Soutenir et accompagner les aidants familiaux à domicile et Développer la communication auprès du public.

Le souhait en Indre et Loire est de rester sur un **programme coordonné aux intitulés simples et qui perdurent dans le temps** afin de faire connaître la conférence des financeurs à des petits porteurs de projets locaux qui aujourd'hui sont encore éloignés du dispositif.

Focus sur les programmes coordonnés de financement des actions de prévention (1/2)



- Des axes transversaux identifiés dans les programmes coordonnés pour 29 territoires :
 - La structuration de la politique de prévention de la perte d'autonomie par une meilleure coordination des acteurs, l'amélioration de la gouvernance ;
 - L'accès à l'information et le renforcement de la communication ;
 - La formation des acteurs autour de la prévention
- Une majorité de programmes coordonnés avec un axe sur l'accès aux équipements et aux aides techniques (58/91) pour répondre aux objectifs suivants :
 - renforcer la lisibilité/la communication sur les aides existantes et mobilisables par les personnes âgées ;
 - favoriser le maintien à domicile/améliorer l'autonomie en agissant sur l'environnement de la personne âgée ;
 - accompagner l'installation des aides techniques au domicile ;
 - développer l'économie circulaire des aides techniques (recyclage, etc.) ;
 - promouvoir le développement d'outils innovants.
- 44 programmes coordonnés contiennent un axe intitulé « actions collectives de prévention » généralement décliné par thématiques (lien social, cadre de vie et habitat, santé, etc.)
- 49 programmes coordonnés intègrent un axe autour du soutien aux proches aidants
- Des axes orientés vers des porteurs identifiés : résidences autonomie (43 programmes coordonnés), SAAD (29 programmes coordonnés) et SPASAD (33 programmes coordonnés)

Une inscription dans une politique plus globale de la prévention de la perte d'autonomie



En sus des actions prévues par l'article L.233-1, les conférences ont également la possibilité de mener des réflexions sur toute thématique qu'elle juge prioritaire pour la prévention de la perte d'autonomie. **Elles sont une vingtaine à avoir initié ce travail.**

- La mobilité des séniors : une thématique centrale
 - *Pour la participation effective des séniors aux actions de prévention*
- L'importance de l'usage du numérique pour prévenir la perte d'autonomie
 - *Les stratégies de prévention visant à lutter contre la fracture numérique (lutte contre l'isolement social, renfort de l'accès aux droits, etc.) et à renforcer l'usage des supports numériques par les personnes âgées de 60 ans et plus sont de plus en plus mises en place par les conférences des financeurs.*
- La formation à destination des professionnels
 - *Permettre aux opérateurs et professionnels d'être en capacité de proposer des actions de prévention plus qualitatives*

Procédures de sélection des porteurs



- Une mise en place de procédures de sélection et de candidature différente selon les axes :
 - Pour l'axe 1, un nombre important de conférences des financeurs ont élaboré et adopté des règlements d'attribution des aides individuelles. Ils permettent de définir le périmètre des aides éligibles ainsi que les modalités de prise en charge.
 - Principalement des processus d'appel à projets, à initiatives, à manifestation d'intérêt, etc. pour les axes 6 et 1. A l'issue de la sélection des porteurs, des conventions sont passées avec les porteurs (elles peuvent être pluriannuelles).
 - Principalement par le biais de la signature de CPOM pour les axes 2 et 4. (Pour l'axe 2, certaines conférences réalisent également des appels à candidatures).
- Une formalisation de critères de sélection des projets dans la majorité des territoires :
 - Des critères de conformité au programme coordonné (respect des thématiques prioritaires, des axes, actions permettant d'assurer un meilleur maillage territorial, etc.) et aux conditions d'éligibilité aux concours de la CFPPA.
 - Des critères relatifs à des exigences financières (viabilité financière de la structure porteuse, existence de co-financement, etc.).
 - Des critères relatifs aux caractéristiques du porteur (connaissance du territoire, existence juridique depuis plus d'un an, les partenariats affichés, etc.).
 - Des critères relatifs à la qualité du projet (caractère innovant de l'action, transport du public vers l'action, accessibilité financière, modalités d'évaluation du projet, actions nouvelles, etc.)



Exemple de la conférence des Hautes Alpes

« Une fois les 4 axes définis, des discussions ont eu lieu en amont des réunions plénières de la conférence afin de réfléchir aux critères d'éligibilité des actions. L'objectif de ces échanges a été de permettre un partage des critères par l'ensemble des membres et de les faire évoluer en fonction des dynamiques en présence. D'une manière générale, l'implication des partenaires dans la définition des critères d'éligibilité permet de donner de la visibilité aux partenaires de l'ensemble des possibilités d'actions dont ils peuvent être porteurs ou financeurs. »

Un fonctionnement des conférences davantage structuré (1/2)

Les rapports d'activité pour l'exercice 2017 permettent d'identifier une structuration de l'ingénierie des conférences autour de trois axes principaux :

Structuration d'instances de travail partenariales en dehors des réunions plénières

91 % des conférences ont mis en place des instances de travail en plus des réunions plénières

- Les instances restreintes permettent d'assurer un suivi opérationnel des actions et des porteurs de projets.
- Un développement de groupes de travail sur des sujets spécifiques pour échanger autour d'aspects techniques et institutionnels

Des initiatives régionales permettent de renforcer les échanges entre les territoires via l'organisation de réunions entre les référents départementaux.

Montée en charge sur le suivi et l'évaluation des actions, aspect peu abordé en 2016.

Rôle important du référent du conseil départemental dans le suivi des actions et le soutien méthodologique des porteurs de projet.

- 82 % des collectivités ont dédié des financements pour un poste de chargé de mission (sur un temps plein ou un mi-temps).
- Sur l'année 2017, le montant moyen alloué au financement d'un ou plusieurs postes de chargé de mission est de 39 500€, le maximum est de 100 234€.
- 69 collectivités ont affecté des ressources internes pour le fonctionnement de la conférence (fonction de secrétariat par exemple) en plus des ressources dédiées aux postes de chargé de mission, pour un montant moyen de 32 800€

Un fonctionnement des conférences davantage structuré (2/2)



Exemples d'organisation de conférences

La conférence des financeurs du Gard a souhaité impliquer tant les institutionnels que les experts thématiques et les professionnels de terrain afin de donner un ancrage territorial concret aux objectifs de la conférence. A titre d'exemple, un comité de mutualisation « Projets d'Accès aux Aides techniques financés par la conférence des financeurs » a été mis en place pour partager et co-construire dans un objectif d'équité et d'homogénéité des structurations partenariales et juridiques nécessaires à l'amélioration de l'accès aux aides techniques.

Le Gard a également souhaité construire un diagnostic évolutif et dynamique afin d'impliquer les pilotes de projets et de pouvoir s'adapter au mieux aux réalités territoriales. Le diagnostic est en effet régulièrement mis à jour suite aux travaux des groupes de travail et du comité de mutualisation. Ainsi, les territoires cibles identifiés évoluent en fonction des appels à projets et actions précédemment réalisées.

Une grille d'évaluation des actions est également transmise à chacun des porteurs d'actions afin de mesurer par le biais d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs précis l'atteinte des objectifs fixés par le programme coordonné.

Conférence des financeurs de l'Ain : « *Une formation restreinte "Bureau" (Département, ARS, Inter régime) se réunit pour préparer les discussions à porter en plénière, échange sur l'instruction des dossiers réalisés par la chargée de mission (compléments souhaités ...)* »

Conférence des financeurs de la Côte d'Or : « *De façon temporaire (6 mois), mise en place d'un groupe de travail destiné à piloter un appel à projets sur les actions de sensibilisation à l'adaptation du logement.* »

Conférence des financeurs de la Marne : « *Il apparaît important pour les acteurs d'apporter des exigences nouvelles auprès des porteurs sur leurs stratégies de recrutement du public, leurs méthodes de communication, leurs stratégies d'évaluation en cours de parcours et leurs critères de réussite* »

Le renforcement du travail partenarial à l'échelle du territoire



Un renforcement de l'interconnaissance des acteurs de la prévention sur les territoires et une importance donnée à l'échelon territorial et local dans la mise en œuvre des politiques de prévention

- La mise en place d'instances de travail ainsi que la mobilisation et la bonne représentation dans chacune de ces instances des membres de droit permettant une meilleure interconnaissance et le renforcement des liens partenariaux
- Des initiatives pour favoriser la coordination et l'articulation entre les acteurs (participation d'acteurs locaux en dehors des membres de droit).



Exemples de fonctionnement de conférences

Conférence des financeurs du Bas-Rhin « *Le co-pilotage des commissions thématiques qui permet d'avoir une vision partagée et de travailler ensemble pour mieux accompagner les personnes âgées et répondre à leurs besoins* » - « *L'intégration du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) et des collectivités territoriales du Département pour favoriser la participation des acteurs locaux et des usagers* »

Conférence des financeurs du Vaucluse

« *Une proposition faite à la DDCS d'intégrer la conférence des financeurs et plus largement une volonté d'assurer l'articulation des dispositifs, de repérer les complémentarités* »

Des difficultés persistantes pour les conférences



- Des remontées d'information par les porteurs de projets encore hétérogènes selon les structures et les territoires, du fait notamment du manque d'outils de remontée d'information formalisés.
 - Néanmoins, en 2017, une meilleure remontée de données sur les caractéristiques des bénéficiaires est constatée (la précision GIR/âge est renseignée dans 20% de territoires en plus)
 - Certains territoires ont développé des outils spécifiques pour accompagner les porteurs dans la remontée des informations



Exemple de la conférence du Vaucluse

Les membres de droit de la conférence des financeurs du Vaucluse ont développé des outils de travail à destination des responsables de résidences autonomie (un guide technique d'utilisation du forfait autonomie, une offre de formation/accompagnement aux résidences autonomie travaillée avec une résidence autonomie-pilote du projet), couplés de temps de travail et d'échanges sur ces outils. Pour les membres de la conférence, cette démarche favorise une inscription croissante des résidences autonomie dans la proposition d'une offre de prévention.

- Une appropriation complexe de certaines thématiques notamment l'accès aux équipements et aides techniques :
 - Le périmètre des aides concernées n'a pas été clairement identifié par tous les territoires;
 - La nécessité de saturer les plans d'aide APA avant de mobiliser les crédits de la conférence est jugée limitative et inopérante;
 - La problématique du reste à charge persistante pour les usagers, qui peut être un frein à l'accès.
- Une gestion des financements toujours difficile pour les territoires
 - Annualité des crédits versés perçue comme un frein au développement d'actions pluriannuelles
 - Absence de lisibilité sur la pérennité des crédits d'ingénierie

Synthèse

1.

En 2017, première année de plein exercice pour les conférences, les rapports d'activité témoignent d'une **montée en charge progressive**.

- La **dynamique partenariale** et locale autour de la prévention de la perte d'autonomie se poursuit et se concrétise tant dans la gestion de la conférence des financeurs, que dans la sélection et le suivi des actions mises en œuvre.
- **La nécessité d'un suivi et d'une évaluation des actions financées** par la conférence des financeurs est de plus en plus prise en compte dans les territoires.
- Les conférences développent **une approche plus globale de la prévention de la perte d'autonomie** à travers :
 - L'ouverture de la gouvernance à des partenaires locaux en dehors des membres de droit : collectivités territoriales ou autres membres
 - La structuration des programmes coordonnés autour d'axes thématiques ou d'enjeux permettant d'avoir une approche globale du parcours de prévention
 - Des réflexions sur des thématiques non prévues par la loi (mobilité, numérique, etc.) qui permettent de mieux prendre en compte les déterminants environnementaux et sociaux des personnes.

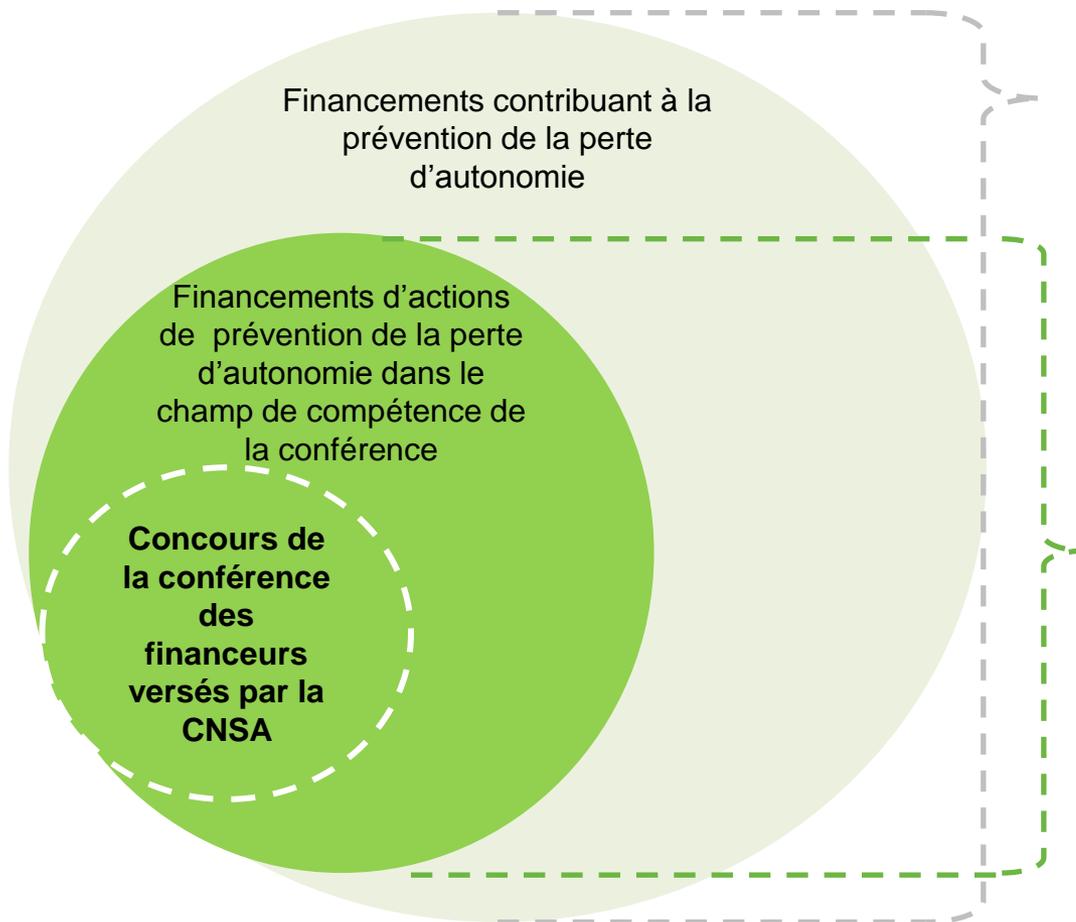
La structuration de l'organisation et du fonctionnement des conférences en 2017 peut expliquer la **meilleure transmission et collecte des données**. Si la réception de l'ensemble des outils de pilotage des conférences installées est à souligner, des difficultés persistent toutefois dans leur renseignement.



2

Financements alloués à la prévention de la perte d'autonomie en 2017

Rappel du périmètre des financements étudiés



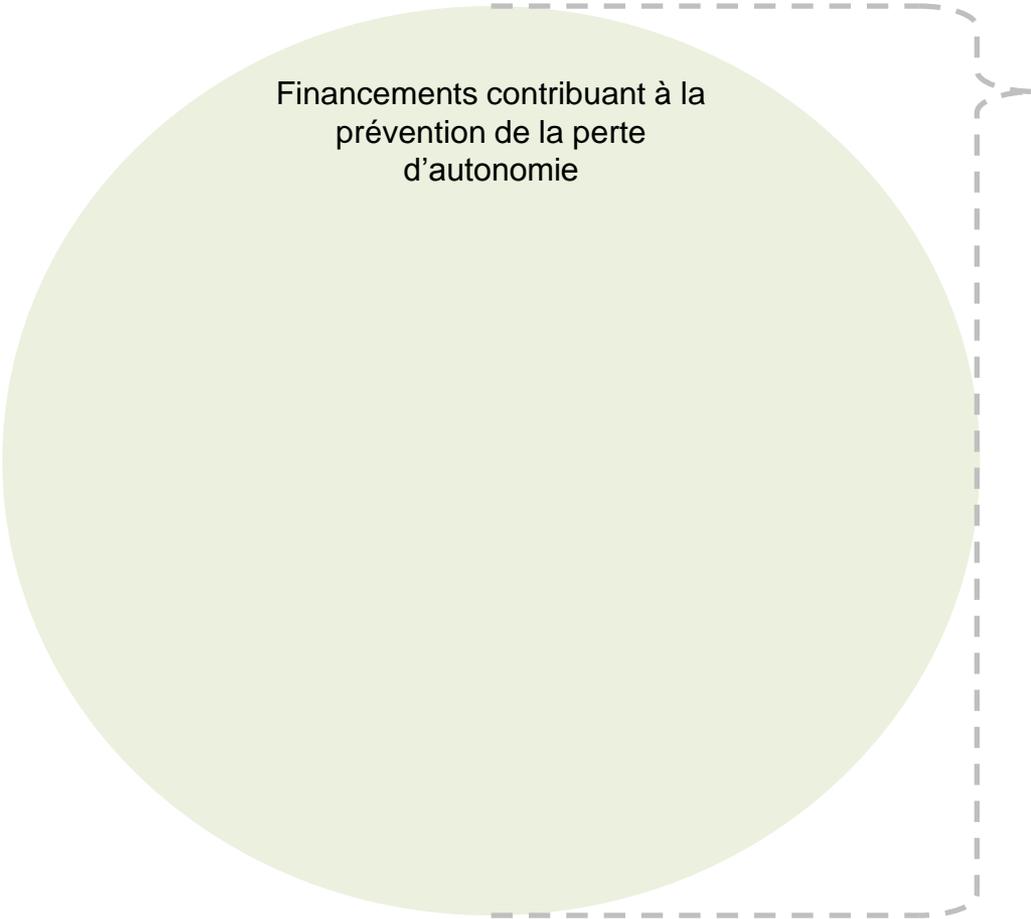
Actions **financées en dehors du périmètre de compétences de la conférence** prévu par la loi (ces actions peuvent être financées par les membres de la conférence)

Actions de prévention de la perte d'autonomie financées **dans le cadre du périmètre de compétences de la conférence** prévu par la loi (actions financées par les membres de la conférence)



L'articulation entre les financements entrant dans le périmètre de compétence de la conférence des financeurs et les financements visant la compensation ou le maintien de l'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus est essentielle. Dans le cadre de la conférence des financeurs, les membres qui la composent sont ainsi amenés à élaborer une stratégie de prévention prenant en compte les politiques de l'autonomie conduites par les partenaires.

1) Actions financées en dehors du périmètre de compétences de la conférence



Financements contribuant à la prévention de la perte d'autonomie

Actions **financées en dehors du périmètre de compétences de la conférence** prévu par la loi (ces actions peuvent être financées par les membres de la conférence)

Source des données : données nationales transmises par l'ANAH et la CNAMTS

Les financements contribuant à la prévention de la perte d'autonomie

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Le périmètre des aides financées par l'agence est complémentaire de celui prévu par l'axe 1 « Amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques ». L'Anah contribue au financement de l'adaptation de l'habitat au vieillissement et au handicap par :

- Une contribution aux travaux réalisés par les propriétaires ou les locataires,
- Au financement de l'ingénierie d'accompagnement du bénéficiaire dans son projet (accompagnement administratif, technique et juridique, dont diagnostic d'ergothérapeute).
- L'Anah incite également les collectivités territoriales à mettre en œuvre des programmes d'amélioration de l'habitat en participant au financement de l'ingénierie d'accompagnement et finance aussi les études pré opérationnelles nécessaires à l'élaboration d'actions.

Niveau de dépendance	Nombre de logements	Travaux éligibles	Subventions ANAH (€)	Subvention moyenne par logement (€)
GIR 1 à 4	4 876	35 660 804	16 383 016	3 360 €
	(34%)	(35%)	(36%)	
GIR 5 à 6	9 460	65 007 481	29 439 947	3 112 €
	(66%)	(65%)	(64%)	
Total	14 336	100 668 285	45 822 963	3 196 €
Evolution 2016 - 2017	3%	6%	7%	4%

Source : ANAH données annuelles autonomie extraction infocentre détaillé au 16/08/2018

Les financements contribuant à la prévention de la perte d'autonomie

Financement des aides techniques dans le cadre de la LPPR de l'assurance maladie

L'assurance maladie est le principal financeur des aides techniques au titre du financement de la LPPR. Le périmètre de ces aides LPPR dépasse celui de la prévention de la perte d'autonomie. C'est pourquoi il a fallu sélectionner des titres spécifiques de la LPPR qui correspondent au périmètre de la prévention de la perte d'autonomie.

La sélection des titres s'est faite à partir de la liste des produits et prestations remboursables et des prestations inscrites dans le Code de l'action sociale et des familles

Périmètre des aides retenu : il s'agit de dispositifs médicaux (DM) spécifiquement tirés des titres LPPR (Données SNIIRAM) suivants :

- *Titre I : DM pour traitement, aide à la vie, aliment et pansements : I-2-1 lits et matériels pour lits ainsi que I-2-2 DM et matériels d'aide à la vie pour malades et handicapés*
- *Titre II : Orthèses et prothèses externes : II-3 audioprothèses et entretien, réparations et accessoires pour processeurs*
- *Titre IV : Véhicules pour handicapés physiques*

Public concerné par l'analyse : personnes âgées de 60 ans et plus

Aides techniques LPPR de l'assurance maladie	Nombre de bénéficiaires d'aides	Nombre d'aides financées	Montant 2017 (€)	Evolution du Montant 2016 – 2017
	2 526 573	12 812 875	700 435 784	6%

Source : SNIIRAM, assurance maladie

Parmi les bénéficiaires de aides LPPR de l'assurance maladie retenues pour l'analyse, près de 6 personnes sur 10 sont des **femmes** et plus de la moitié des bénéficiaires est âgé de **80 ans ou plus**.

2) Actions financées dans le périmètre de compétence de la conférence, hors concours versés par la CNSA

Financements d'actions de prévention de la perte d'autonomie dans le champ de compétence de la conférence

Actions de prévention de la perte d'autonomie financées **dans le cadre du périmètre de compétences de la conférence** prévu par la loi (actions financées par les membres de la conférence)

Source des données : données territoriales renseignées par les membres des conférences

Le financement de la prévention de la perte d'autonomie en France (hors concours CNSA versés au départements)

Remontées des territoires

Financiers (hors concours CNSA)	Nombre de participants aux actions financées	Nombre d'aides/ actions financées	Montant 2017 (€)	Nombre de territoires pour lesquels les données ont été renseignées par les membres de la conférence
CONSEILS DÉPARTEMENTAUX	303 715	196 635	30 281 194	83
ARS	28 143	1 179	8 538 722	61
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES/EPCI	65 203	14 979	6 307 646	24
CARSAT	231 304	129 510	29 811 448	99
CPAM (HORS LPPR)	18 926	27 676	3 772 441	35
RSI	9 682	108 640	9 097 780	77
MSA	29 063	13 472	6 050 708	82
AGIRC-ARRCO	18 328	766	659 991	69
MUTUALITÉ	24 466	1 564	2 673 266	71
INTERRÉGIME	60 128	3 541	6 879 630	71
AUTRES FINANCEURS	4 003	2 064	587 917	6
TOTAL FINANCEURS*	792 961	500 026	104 660 743	

* Hors données ANAH

Les contributeurs les plus importants en termes de montants financiers sont les conseils départementaux et les Carsat.

A noter, les données présentées ne concernent que les actions réalisées dans le périmètre de la Conférence des financeurs. De nombreux partenaires réalisent, hors de ce cadre, des actions de prévention à destination du public en perte d'autonomie.

3) Actions financées dans le périmètre de compétence de la conférence, par les concours versés par la CNSA

Concours de la conférence des financeurs versés par la CNSA

Actions de prévention de la perte d'autonomie financées **dans le cadre du périmètre de compétences de la conférence** prévu par la loi, grâce au concours de la conférence versés par la CNSA.

Source des données : données territoriales renseignées par les conseils départementaux

Une augmentation significative de l'utilisation des concours spécifiques de la conférence des financeurs (1/2)

Montants engagés par les conseils départementaux pour la conférence en 2017

51,9 millions d'euros en plus engagés en 2017 par rapport à 2016 et un engagement croissant des concours versés par la CNSA à hauteur de **61.6% en 2017**

- **Concours « autres actions de prévention »** : 56,6,8 % des crédits notifiés engagés (contre 40 % en 2016)
- **Concours « Forfait autonomie »** : près de 79,5% de taux d'engagement en 2017 (contre 71 % en 2016)

Utilisation des concours en 2017	Dépenses engagées en 2017 (€) (a)	Variations/2016
Autres actions de prévention (AAP)	79195501	+ 3,4 M€
Forfait autonomie (FA)	31 816 500	+ 13,9 M€
Total AAP et FA	111012002	+ 51.9M€

Une augmentation significative de l'utilisation des concours spécifiques de la conférence des financeurs (2/2)

Actions financées par les concours en 2017 et réalisées au 31 mars 2018*

Les sommes engagées par les conseils départementaux pour la conférence des financeurs en 2017 ont permis la réalisation de **137 179 actions bénéficiant à 1 287 622 personnes âgées de 60 ans et plus** entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 mars 2018*. Ces actions ont été financées à hauteur de plus de 97 millions d'euros.

Tableau 10 : Utilisation des concours de la CNSA en 2017

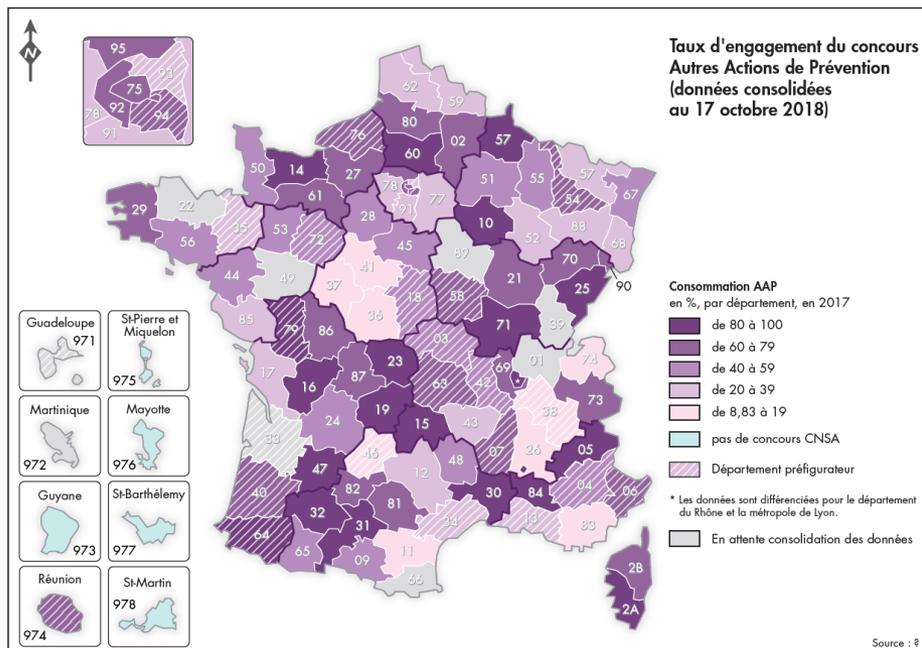
Actions financées par les concours AAP et FA	Montant financé (€)	dont montant en GIR 1 à 4 (€)*	Actions réalisées	Nombre de participants	Nombre de territoires pour lesquels les données ont été renseignées	Part des dépenses engagées consommée
Concours AAP	68 807 275	3 050 929	69 544	932 297	100	86%
Concours FA	28 289 851		67 635	355 325	89	94%
Sur les deux concours	97 097 127	3 050 929	137 179	1 287 622		

Source : CNSA, données transmises par les conférences, * : données non systématiquement renseignées

*Les actions non terminées au 31 mars seront comptabilisées sur l'exercice 2018

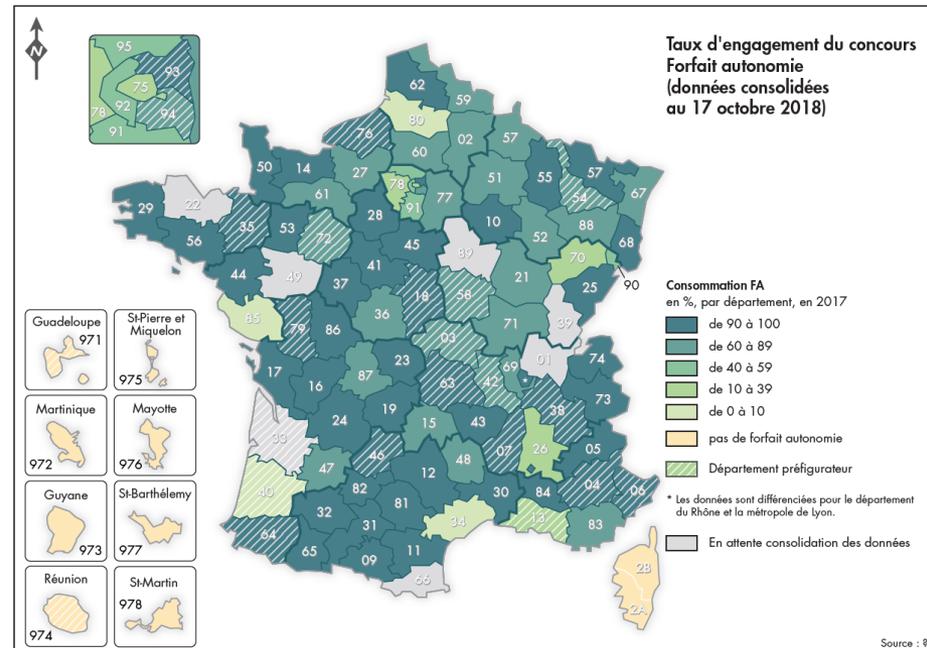
Tous les conseils départementaux sur le territoire desquels la conférence a été installée ont consommé tout ou partie de l'un ou des deux concours

Engagement du concours « Autres actions de prévention »



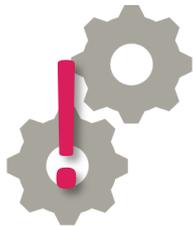
AAP : La part des territoires ayant engagé tout ou partie de leur concours « Autres actions de prévention » s'élève à 94 %, soit 100 territoires (100% des territoires ayant installé leur conférence ont consommé tout ou partie du concours, seuls les 5 territoires n'ayant pas installé de conférence en 2017 n'ont pas consommé ce concours).

Engagement du concours « Forfait autonomie »



FA : Pour le forfait autonomie, la très grande majorité des territoires a un niveau d'engagement supérieur à 90% du concours (82 territoires soit 88%) et 37 territoires ont consommé la totalité du concours notifié. Trois territoires n'ont pas réalisé d'engagement sur le concours « Forfait autonomie » (ils étaient 22 en 2016).

Des difficultés exprimées dans l'utilisation des concours



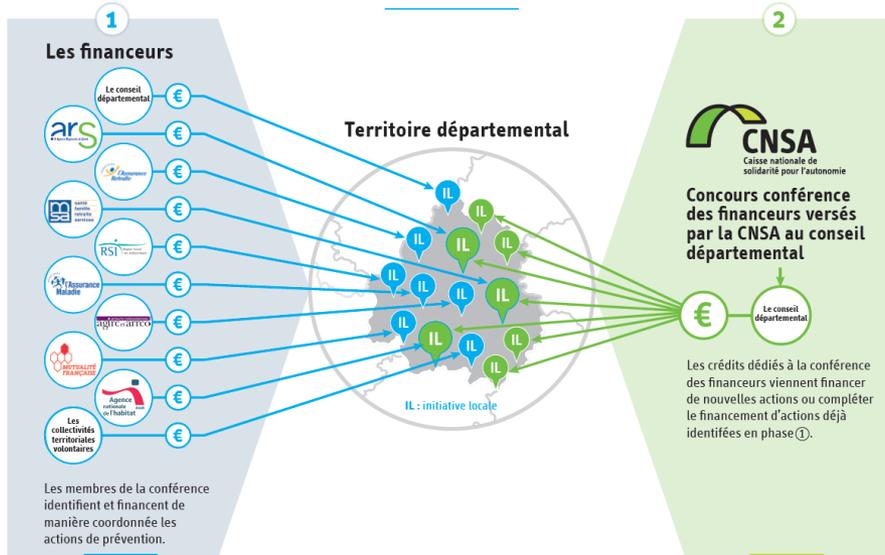
Si une dynamique de mobilisation plus forte des concours est observée en 2017 par rapport à l'année 2016, la mobilisation des concours versés par la CNSA n'est toutefois pas encore totale.

Plusieurs facteurs explicatifs ont été mis en avant par les territoires :

- Les actions financées en 2016 n'ont pas toutes, du fait du calendrier de mise en œuvre des conférences et de sélection des porteurs très resserré, pu être réalisées en 2016. Plusieurs d'entre elles ont ainsi été réalisées en 2017, mobilisant les opérateurs du territoire, ce qui, pour les plus petits territoires, a pu décaler la réalisation d'actions en 2017 ;
- Un processus d'attribution des financements issus du concours plus long pour le concours « Autres actions de prévention » que pour le concours « Forfait autonomie » ;
- Attention portée à la sélection des porteurs et projets soumis, qui ne correspondent pas toujours aux conditions d'éligibilité ;
- Conditions de saturation du plan d'aide APA qui limite l'accès au financement d'aides techniques individuelles.

Une amplification des actions de prévention dans le cadre des conférences des financeurs confirmée en 2017

Amplification des actions de prévention de la perte d'autonomie par les concours de la conférence des financeurs



*Le financement des concours de la CNSA a eu pour effet d'augmenter les dépenses de prévention de **48 % en 2017**.*

①

Dépenses financées par les financeurs : **105 M€**

+

②

Dépenses financées par les concours spécifiques de la conférence des financeurs : **97 M€**

=

202 millions
d'euros dédiés à la prévention de la perte d'autonomie en France en 2017

Une gestion de plus en plus partenariale des concours



Les Départements peuvent décider de déléguer la gestion d'une partie de leurs concours à l'un des membres de la conférence des financeurs. Dans ce cas, une convention est signée entre le Département et ces organismes.

- Une forte augmentation des Départements concernés par des délégations de gestion des concours de la CNSA : 15 en 2017 (contre 4 en 2016)
 - Les délégataires sont principalement les organismes de protection sociale (notamment les caisses de retraites Carsat/CNAV, MSA et Inter-régime).



Exemples de conférences ayant réalisé des délégations de gestion

- Rhône (2^{ème} année de délégation de gestion) : CARSAT et MSA (32,120€) / Atouts Prévention, CC Pays Mornantais, CC Monts du Lyonnais, Mutualité française (27,644€)
- Savoie (2^{ème} année de délégation de gestion) : CARSAT Rhône Alpes (10,900€), MSA Rhône Alpes (9,615€), Atouts Prévention Rhône Alpes (17,360€)
- Métropole de Lyon : CARSAT (30,000€) / MSA (1,800€) / Inter-régime (21,260€) / CPAM, AGIRC & Mutualité (42,513€)

Synthèse

2.

- *Via* les financeurs (hors concours CNSA) : 500 000 actions financées auprès de 800 000 participants pour un total de près de 105 millions d'euros.
Via les concours versés par la CNSA : 137 179 actions financées pour près de 1,3 millions de participants pour un total de de 97 millions d'euros.
- 100 conférences des financeurs, soit l'ensemble des conférences installées, ont engagé tout ou partie des concours versés par la CNSA.
- Les concours de la CNSA ont été engagés à hauteur de 61,1% en 2017 (55,8% pour les « autres actions de prévention » et 79,5% pour le « Forfait Autonomie»), **ce qui représente une augmentation de 48,7 millions d'euros engagés par rapport à 2016.**
- Le financement des concours de la CNSA a eu pour effet d'augmenter les dépenses de prévention de **48 % en 2017.**

3

Les axes et activités des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en France en 2017
(tous financeurs confondus y compris concours CNSA)

Rappel du périmètre des financements étudiés

Financements d'actions de prévention de la perte d'autonomie dans le champ de compétence de la conférence

Concours de la conférence des financeurs versés par la CNSA

Actions de prévention de la perte d'autonomie financées **dans le cadre du périmètre de compétences de la conférence** prévu par la loi (actions financées par les membres de la conférence)



Source des données : données territoriales renseignées par les conseils départementaux

Axe 1 : Accès aux équipements et aides techniques individuelles



L'axe 1 regroupe les actions en faveur de l'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques individuelles. Il comprend les aides techniques, dont les aides LPPR (ex. : lits et matériels pour lits, déambulateurs, cannes béquilles, audioprothèses...), les technologies de l'information et de la communication (téléassistance, domotique...) et les projets visant à en améliorer l'accès. Les aides LPPR identifiées ici sont celles financées par des membres de la conférence (RSI, MSA, Conseils départementaux, CARSAT...), ne sont pas prises en compte les aides financées par l'assurance maladie.



344 915 participants

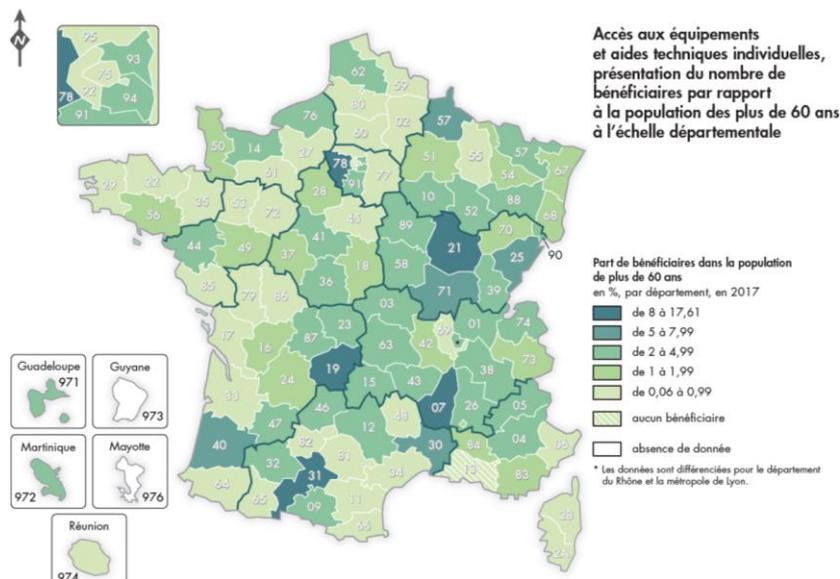


65 613 714 €*



435 282 actions/aides financées

Une majorité de femmes, âgées de 80 à 89 ans en perte d'autonomie avancée (53% en GIR 1 à 4).



Les TIC représentent plus de la moitié des aides techniques financées dont 52% pour de la téléassistance

*Sauf ANAH et les aides LPPR de l'assurance maladie

Axe 1 : Accès aux équipements et aides techniques individuelles



Focus sur des actions marquantes pour l'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques

Une Technicothèque dans la Sarthe - 72

« La Technicothèque est un dispositif innovant de mise à disposition d'aides techniques. Ce projet est soutenu par la Conférence. Il a été construit en lien avec la MDPH, pour toucher les publics personnes âgées et personnes en situation de handicap, et est porté par le Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT) du territoire. La gouvernance du projet est effectuée par le conseil départemental. Celui-ci rend compte, pour la partie personnes âgées, à la conférence des financeurs de l'avancement du projet. Pour la partie personnes handicapées, il rend compte au second financeur : la Comex de la MDPH. Une articulation des financements a ainsi été pensée en lien avec les publics cible. »

Le bus « Bien vieillir chez soi » dans la Haute-Marne - 52

Afin de porter l'information au plus près des territoires, et notamment en zone rurale, un bus a été aménagé en appartement témoin contenant une salle de bain, un salon et une cuisine. Ce bus fait également la promotion des aides techniques et leurs bonnes pratiques.

Les objectifs du « bus autonomie » sont les suivants :

- une approche dynamique de diffusion des messages de prévention,
- une mobilisation des séniors et des aidants sur la perte d'autonomie en milieu rural ainsi que les professionnels locaux,
- un accompagnement dans la réflexion autour de l'adaptation du logement,
- la promotion des aides techniques : leurs bonnes pratiques et l'apprentissage.

Afin de mettre en place ce projet, un travail multi partenarial associant de nombreux acteurs a été mené.

Le bus, sur demande des différents partenaires comme les CCAS, les mairies, les services d'aide à domicile, les Etablissements pour personnes âgées sans perte d'autonomie, sillonnera le Département selon un calendrier établi par le Conseil départemental. Il sera convoyé par un chauffeur poids lourds (prestation de service ou agent du Conseil départemental). L'animation du bus sera réalisée par un binôme composé d'un animateur en prestation de service et d'un agent du service autonomie insertion logement comme une coordinatrice gérontologique.

Le bus sillonne le Département lors d'évènements locaux comme les foires ou les marchés et sur demande des mairies et des services d'aides à domicile. Il peut également être prêté pour plusieurs jours à d'autres Départements limitrophes (ex : Aube, Meuse et Ardenne).

Axe 2 : Forfait autonomie



Le forfait autonomie est versé par la CNSA aux conseils départementaux, il est destiné exclusivement aux résidences autonomie sous condition de conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Il finance des actions collectives et individuelles dans les résidences autonomie.



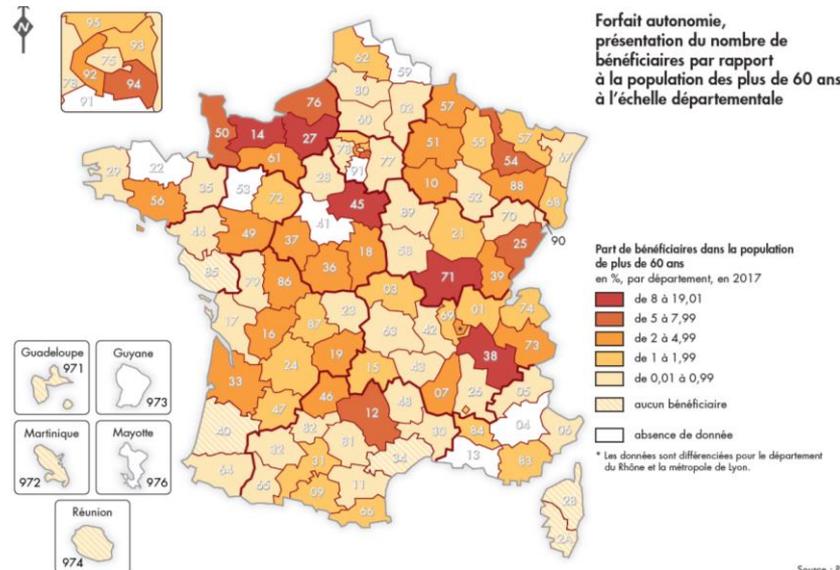
355 325 participants

28 289 851€

67 635 actions/aides réalisées



Une meilleure connaissance du public bénéficiaires de ces actions, information recueillie pour 51% des bénéficiaires : une très grande majorité de femmes en GIR 5-6.



Une prédominance des actions collectives (santé globale, lien social, habitat cadre de vie et autres actions collectives) sur les actions individuelles. La moitié des actions concernent la santé globale (activité physique en majorité)

A noter, en 2017 le forfait autonomie a été versé à 1704 Résidences autonomie (+24% par rapport à 2016)
Près de 8 résidences autonomie sur 10 ont contractualisé avec le département dans le cadre du forfait autonomie

Axe 2 : Forfait autonomie



Focus sur l'utilisation du forfait autonomie

Conférence des financeurs des Pyrénées orientales : « *Le département a pu contractualiser avec les 7 résidences autonomie de son territoire via le forfait autonomie. La signature de CPOM avec les structures a permis de structurer le lien avec les résidences et a conduit à un véritable engagement des résidences autonomie dans la conférence des financeurs, aujourd'hui véritables parties prenantes.* »

Conférence des financeurs du Vaucluse :

Un travail particulier a été mené avec les résidences autonomie. Un guide technique d'utilisation du forfait autonomie a été élaboré par la chargée de mission de la CFPPA. Ce guide présente notamment le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le forfait autonomie, l'objet des CPOM, le montant du forfait autonomie, les actions finançables/non finançables. En parallèle de ce guide des temps de travail ont été mis en place (2 ou 3 journées par an). Les thématiques traitées sont diverses : le repérage des fragilités, l'évaluation des actions mises en place, l'accueil des personnes en situation de handicap, etc. En complément, une offre de formation et d'accompagnement à destination des résidences autonomie a été travaillée. Une session de 3 jours de formation est proposée, elle porte notamment sur les mécanismes du vieillissement, la notion de prévention, l'articulation des projets individualisés et des projets d'établissement, etc. A cette session de formation s'ajoute un temps d'accompagnement sur site pour accompagner les résidences autonomie à la définition d'un projet de prévention individualisé.

Actions de prévention individuelles (Axe 3, axe 4 et résidences autonomie en dehors du forfait autonomie)



Les actions de préventions individuelles dans cette partie sont menées par des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) et les résidences autonomie (en dehors du financement par le forfait autonomie).



25 303 participants



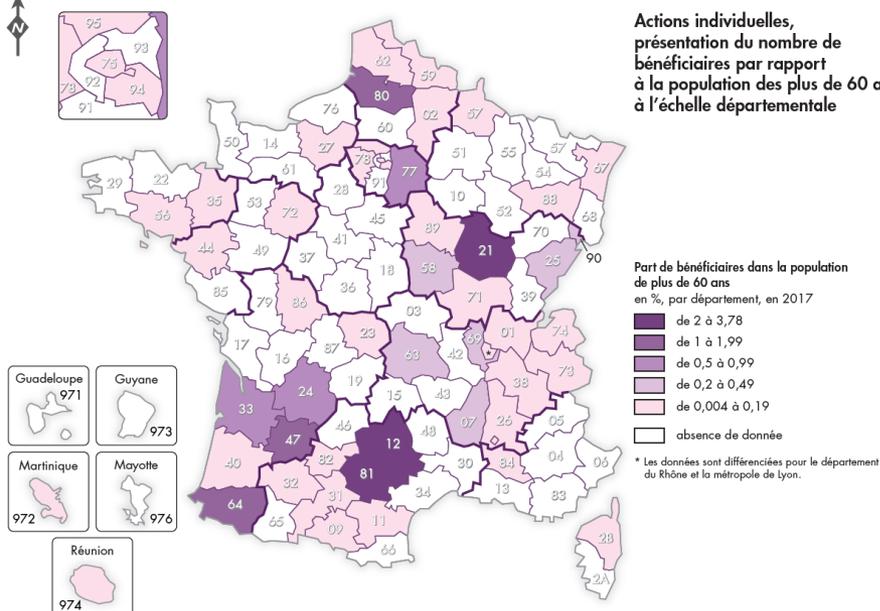
13 160 958 €



28 781 actions/aides réalisées



Trois quarts des bénéficiaires dont le sexe est connu sont des femmes, 75% des participants sont en GIR 5 - 6 et plus de 6 personnes sur 10 sont âgés de 80 à 89 ans.



Les actions menées par les SAAD représentent 78% des actions; Un cinquième des actions est réalisé par les SPASAD, 1% par les Résidences autonomies.

Axe 5: Soutien aux proches aidants



Les actions d'accompagnement des aidants – dès lors qu'elles s'inscrivent dans une logique de sensibilisation/information, formation, soutien psychosocial – ne sont pas éligibles à un financement au titre du concours relatif aux autres actions de prévention compte tenu des dispositions actuelles du CASF.

Ces actions d'accompagnement peuvent être financées notamment dans le cadre de conventions entre les conseils départementaux et la CNSA au titre de la section IV de son budget.

Les actions présentées ici sont donc financées par les membres de la conférence, hors concours versés par la CNSA.



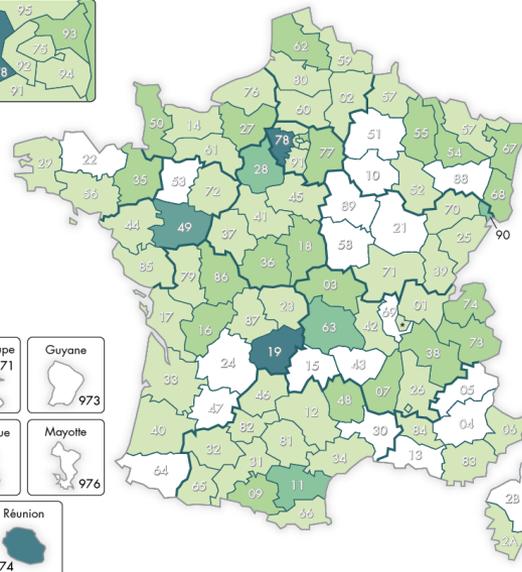
34 718 participants

7 075 870 €

3 069 actions/aides réalisées

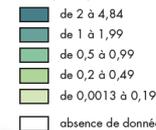


Les caractéristiques démographiques (sexe, dépendance et âge) ne sont connues que pour au maximum 21 % des 34 000 participants aux actions de cet axe 5. ce sont majoritairement des femmes de 60-69 ans.



Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants, présentation du nombre de bénéficiaires par rapport à la population des plus de 60 ans à l'échelle départementale

Part de bénéficiaires dans la population de plus de 60 ans en %, par département, en 2017



* Les données sont différenciées pour le département du Rhône et la métropole de Lyon.



Principalement, des actions de soutien social (47%) et d'information des proches aidants (22%)

Axe 6 : Actions de prévention collectives



1 229 288 participants



96 765 410 €

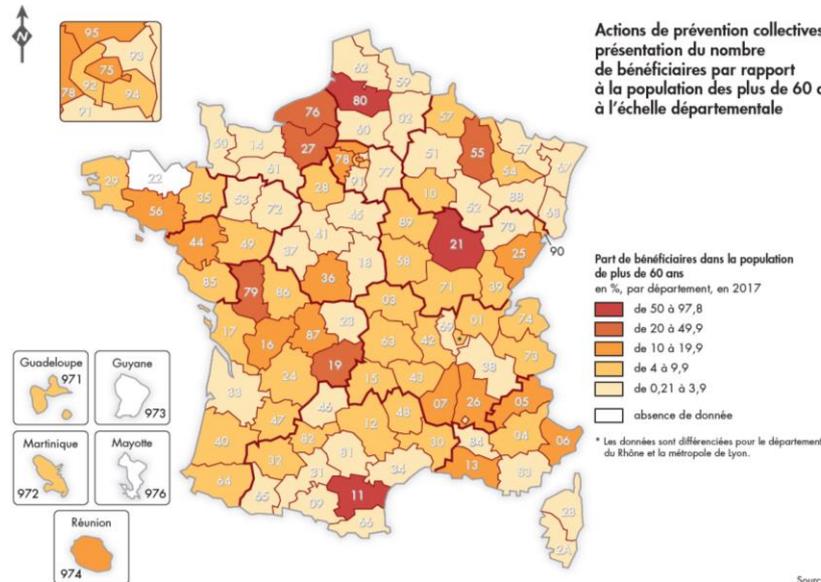


120 650 actions/aides réalisées



Plus de 9 personnes sur 10 ne sont pas en situation de dépendance (GIR 5 à 6).

Précision : données de dépendances renseignées pour 36%



Des actions portant essentiellement sur la santé globale et le bien vieillir (56%), ainsi que, dans une moindre mesure, le lien social (27%).

Source : 8

Axe 6: Actions de prévention collectives



Focus sur des actions de prévention collectives marquantes

Sensibilisation à la sécurité routière à travers un service de covoiturage - Conférence des financeurs de Saône-et-Loire : « *Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Mâcon a mis en place un service solidaire de covoiturage pour les personnes âgées à mobilité réduite ayant pour objectifs :*

- *Mise en relation par le CCAS de personnes possédant un véhicule avec des seniors sans moyen de transport et à mobilité réduite*
- *Révision du code de la route*
- *Sensibilisation sur la prise de médicaments et la conduite automobile*
- *Ateliers de mise en situation dans un véhicule »*

Prévention de l'isolement social et du risque suicidaire - Conférence des financeurs du Doubs

Le service de gérontologie et d'innovation de Bourgogne-Franche Comté mène une action dans le cadre de la Conférence d'Autonomie une action intitulée "Vous avez dit âgés ? On n's'isole pas, on débat !". Il s'agit d'un cycle itinérant de 12 rencontres citoyennes sur des territoires à dominante rurale, une première séance se déroule autour d'un théâtre forum participatif, puis un cycle de 3 conférences débats autour des risques suicidaires de la personne âgées ont lieu. Ce cycle de conférences débats permet également de parler de des enjeux repérés autour de la prévention de la perte d'autonomie de manière globale par l'intervention d'acteurs différents thématiques repérées (passage à la retraite, mal-être psychique / dépression, estime de soi, annonce du diagnostic ou de l'aggravation, anticipation de la fin de vie, isolement, veuvage, entrée en institution d'un proche...).

Il s'agit d'une action pluriannuelle, débutée en 2017, elle se déroulera jusqu'en 2019. A l'issue du 1^{er} cycle, un bilan a été effectué afin d'ajuster l'action aux besoins du public visé. Ainsi, la première séance, par son caractère ludique et participatif permet de toucher et d'accrocher le public qui revient pour la deuxième partie de l'action.

Le projet a été sélectionné par la Conférence des financeurs pour de multiples raisons, le caractère innovant de la thématique abordée (les risques suicidaires auprès des personnes âgées), le souhait de toucher notamment les territoires et enfin la volonté du Pôle gérontologie et innovation de réfléchir collectivement à la mise en place de cette action. En effet, en amont de la réalisation du cycle itinérant, un groupe de travail a été organisé afin d'organiser l'action et de s'assurer de son portage par les différents partenaires (élus, clubs seniors, professionnels de santé, professionnels, Conseil départemental).

Axe 6: Actions de prévention collectives



Focus sur des actions de prévention collectives marquantes

Usages des outils numériques et liens intergénérationnels - Conférence des financeurs de Haute-Loire

Cette action est portée par les élèves d'un lycée professionnel du territoire.

Il s'agit "d'améliorer le vivre ensemble et de développer le lien intergénérationnel", en partant du constat que les seniors ont un besoin croissant d'accéder à Internet pour réaliser les démarches de la vie courante, mais que la peur liée à la technologie freine les initiatives. L'objectif de l'action est donc de miser sur un échange de pratiques à travers des ateliers d'informatique (des plus jeunes vers les aînés) et culinaires (ateliers partagés avec des restaurateurs), ou chacun apporte à l'autre des connaissances et des compétences dans un cadre convivial qui facilite la transmission de connaissances.

Public : 80 seniors de 70 ans et plus - Gir 5 et 6, (8 ateliers de 10 à 20 personnes) / grand débutant ou public balbutiant.

Synthèse

3.

- Dans le périmètre d'action de la conférence des financeurs, 201 757 870 euros ont été mobilisés par les membres des conférences des financeurs (y compris les concours alloués par la CNSA) pour la prévention de la perte d'autonomie en 2017 pour 2 080 583 participants et 637 205 actions.
- L'axe 6 « actions collectives de prévention » (45,88%) représente le poste de dépenses le plus important suivi de l'axe 1 « Accès aux équipements et aides techniques individuelles » (31,11%).
- La majorité des financements mobilisés dans les territoires concernent les actions collectives de prévention et les aides techniques. Comparativement, les financements pour le soutien aux aidants et pour les actions individuelles de prévention menées notamment par les SAAD, SPASAD et les résidences autonomes ont été mobilisés dans une moindre mesure.

Synthèse générale

- L'année 2017, première année de plein fonctionnement des conférences des financeurs, a été marquée par une **plus grande structuration du travail de ces instances ainsi que par l'accroissement des dépenses consacrées à la prévention de la perte d'autonomie.**
- Les conférences financent plus d'actions tout en travaillant à la qualité des actions financées et à leur pertinence sur le territoire. La question de l'évaluation des impacts des actions financées reste cependant un enjeu majeur pour le développement des conférences ainsi qu'une attente importante de leurs membres.
- La capacité des conférences à toucher de nouveaux participants (publics moins âgés, isolés, etc.) est un autre enjeu important, qui nécessite notamment de mieux communiquer auprès du public cible et de rendre plus visible l'offre des actions financées.